



Accès universel à l'eau potable au Bénin



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

**RAPPORT SEMESTRIEL
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

Juillet - Décembre 2023

SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

Juillet - Décembre 2023

Sommaire

RÉSUMÉ EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	9
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL.....	10
1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP..	10
2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE	11
3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF	11
4. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANCQ	12
5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural.....	12
5.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural.....	12
5.1.1.. Transfert des ouvrages hydrauliques d'AEP aux nouvelles sociétés fermières	12
5.1.2.Mise en exploitation des nouveaux ouvrages d'AEP transférés aux sociétés fermières.....	13
5.2. Travaux de diagnostic et de mise en conformité des AEV existantes en pannes.....	14
5.3. Déploiement des outils technologiques de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.....	14
AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	16
1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable	16
2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP).....	17
ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL	18
1. Nouveaux ouvrages d'AEP achevés au cours du second semestre de l'année 2023 sur le portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEPMR	18
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR	19
1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural	19
1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants	19
1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEV et des SAEPmV existants	21
1.3. Sources d'énergie des AEV et des SAEPmV	22
1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable	22
1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable	22
1.5.1. Demandes en Branchements Particuliers.....	22
1.5.2. Branchements particuliers et communautaires	23
1.5.3. Bornes fontaines.....	24
1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine	24
2. Taux de desserte	25
3. Taux de panne	25
CONCLUSION	27
ANNEXES	28
1. Liste des SAEPmV dont les chantiers ont fait objet de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) 31 décembre 2023.....	28
2. Fiche technique Extension SONEB GBODJOKO.....	28
3. Fiche technique Extension SONEB DJEFFA PLAGE.....	28
4. Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023.....	28

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 PERIMETRE 1 OMILAYE : (BORGOU-ALIBORI-OUEME-PLATEAU)	13
Tableau 2 PERIMETRE 2 SBA des Eaux : (ATACORA-ATLANTIQUE-DONGA).....	13
Tableau 3 PERIMETRE 3 OMILAYE : (ZOU-COLLINES-MONO-COUFFO)	13
Tableau 4 Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural	21
Tableau 5 Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural	21
Tableau 6 Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural.....	22
Tableau 7 Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural	22
Tableau 8 PERIMETRE 1 Omilayé : (BORGOU-ALIBORI-OUEME-PLATEAU).....	22
Tableau 9 PERIMETRE 2 SBA des eaux : (ATACORA-ATLANTIQUE-DONGA)	23
Tableau 10 PERIMETRE 3 Omilayé : (COLLINES-COUFFO-MONO-ZOU).....	23

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition par Département des AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique rural	20
Graphique 2 Répartition par Département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural	20
Graphique 3 Répartition par Département des branchements particuliers et communautaires du patrimoine hydraulique rural.....	23
Graphique 4 Répartition par Département des bornes fontaines du patrimoine hydraulique rural	24
Graphique 5 Répartition par Département des FPM du patrimoine hydraulique rural	24
Graphique 6 Répartition par type d'ouvrages du taux de desserte nationale	25
Graphique 7 Répartition par type d'ouvrages du taux de panne.	25



SIGLES

AEV	Adduction d'Eau Villageoise
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AUE	Associations des Usagers d'Eau
ACEP	Association de Consommateurs d'Eau Potable
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANCQ	Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau
ANAEPMR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
CAPPP	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
BAO	Boîte A Outils
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
CCE	Certificats de Conformité Environnementale
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CFME	Centre de Formation aux Métiers de l'Eau
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DNCMP	Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics
DPF	Développement des Programmes de Formation
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GRGES	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
LNRCQES	Laboratoire National de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau et des produits de santé

MCVTDD	Ministère de Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PeHD	Polyéthylène Haute Densité
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNE-BENIN	Partenariat National de l'Eau Bénin
INStad	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JMP	Joint Monitoring Programme
PAD	Project Appraisal document
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PDAEPMR	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
PEA	Poste d'Eau Autonome
PASAEP 24	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
PCSA	Prise en Charge du Service Affermé
PEPEC	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
PEPRAU	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
ProSEHA	Programme d'appui au Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SES	Sauvegarde Environnementale et Sociale
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WHO	World Health Organisation

RÉSUMÉ EXECUTIF

Le Gouvernement de la République du Bénin poursuit inlassablement et de manière méthodique l'atteinte progressive de l'accès universel à l'eau potable en impliquant tous les acteurs concernés, des usagers jusqu'aux autorités nationales, en passant par les collectivités locales, les organisations citoyennes et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le programme d'investissements massifs pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates de l'eau potable, et les réformes courageuses se poursuivent avec pour finalité de promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

Les grandes avancées spécifiques du deuxième semestre (juillet à décembre) de l'année 2023, sont dévoilées à travers cette onzième édition du rapport semestriel de suivi du patrimoine et de performance du service public de l'eau potable en milieu rural. On peut noter :

Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :

- le suivi par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de huit chantiers de Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villageois (SAEPmV) ;
- le transfert de deux (02) nouveaux SAEPmV dans les Communes de DJAKOTOMEY et de AGBAGNIZOUN et de deux extensions SONEB dans les Communes de SEME PODJI et d'ABOMEY CALAVI aux opérateurs régionaux des périmètres ruraux ;
- la mise en exploitation de sept (07) nouveaux ouvrages et anciennes Adductions d'eau Villageoise (AEV) et SAEPmV transférés aux opérateurs régionaux ;
- la réalisation du diagnostic des travaux d'urgence de cent trente-cinq (135) AEV pour le renouvellement des groupes électrogènes, électropompes et travaux de génie-civil des bornes fontaines et châteaux d'eau ;
- l'achèvement de quatre-vingt-cinq (85) inventaires et de diagnostics des pannes sur les cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :

- la sélection d'une entreprise pour « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour ses deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) ».

Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural :

- la réception de deux extensions sur le réseau de la SONEB.

Au titre des indicateurs de performance du sous-secteur :

- l'actualisation des indicateurs concertée (ANAEPMR, Mairies, MEEM) sur les ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural, prenant en compte (i) les nouveaux ouvrages mis en service, et (ii) les anciens ouvrages d'AEP autrefois en panne et remis en état de fonctionnement.
- l'estimation à 79,4% du taux de desserte en milieu rural sur le plan national.
- l'estimation à 28,3% du taux de panne des ouvrages.
- le branchement de deux cent quatre-vingt-quatre (284) nouveaux abonnés.



INTRODUCTION

L'approvisionnement en eau potable en milieu rural est un défi social majeur, notamment au regard des « Objectifs de Développement Durable » (ODD). Ces objectifs, fixés par les Nations Unies, visent à améliorer la qualité de vie et à réduire les inégalités dans le monde. Parmi ces ODD, la cible 6 se concentre spécifiquement sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Au Bénin, l'accès à l'eau potable en milieu rural constitue une question sociale majeure dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Il fait appel notamment à : (i) la mobilisation d'importantes ressources financières, (ii) des solutions techniques innovantes et durables, (iii) la correction des disparités d'accès, (iv) la sensibilisation et à l'éducation pour le changement des comportements. Le Gouvernement en a fait un enjeu majeur pour le développement durable en mettant en œuvre une approche d'actions concertées avec tous les acteurs clés en vue d'améliorer l'accès et le service public d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural de manière durable et équitable. C'est dans cette approche que le Gouvernement poursuit son programme d'actions à travers :

- la mise en œuvre progressive du programme d'investissement massif pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates d'AEP en milieu rural,
- les réformes courageuses pour promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural tenant compte des plus pauvres ;
- la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP ;
- la promotion et l'accompagnement des mécanismes et des structures de veille citoyenne et de défense des intérêts des consommateurs d'eau potable.

Pour une reddition bien renseignée, le suivi du patrimoine et des performances du service public d'AEP en milieu rural est crucial pour améliorer l'efficacité et la durabilité des actions. Ce suivi s'étend aussi bien sur les aspects techniques, financiers, environnementaux et sociaux. Le présent rapport est un outil de reddition de comptes qui vise à mettre l'information à la disposition de tous les intervenants et à accroître la transparence, et la sensibilisation de tous.

Cette onzième édition du rapport fait le point sur les grands progrès réalisés durant le semestre juillet-décembre 2023. Il s'articule principalement autour de : (i) les mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service de l'eau potable (ii) l'amélioration des compétences pratiques et suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable (iii) l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP ; et (iv) les indicateurs de performance du sous-secteur.



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Le service public de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural est confronté à de nombreux défis. Pour assurer une fourniture durable du service public d'AEP, il est nécessaire de mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux spécificités du milieu rural. Ces mesures concernent :

1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) reste engagée à inscrire ses interventions dans la politique de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), à travers l'appui à :

- la sécurisation (déclaration d'utilité publique) des champs de captage pour les Systèmes d'Approvisionnement d'Eau Potable (SAEP) existants ;
- l'identification, la connaissance, et la cartographie des zones de recharge en lien avec les champs de captage pour l'AEP ;
- l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de recharge respectifs des zones de recharge identifiées.

Les concertations se poursuivent entre les principaux acteurs sectoriels (la Direction Générale de l'Eau (DGEau), la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), l'ANAEPMR, l'Institut National de l'Eau (INE), afin de confirmer la convergence de vues des principaux acteurs du secteur liés aux défis de gestion des eaux souterraines. Ces concertations permettent également de s'accorder entre acteurs, pour harmoniser les modalités de mise en œuvre des différentes activités prévues par chaque acteur.

Pour rappel, une dynamique de synergie d'actions entre les principaux acteurs sectoriels se développe depuis 2020, en vue de mieux coordonner et développer les connaissances sur les ressources en eau souterraine. De même, cette même dynamique permet de contrôler la disponibilité de la ressource pour assurer la continuité des services publics d'eau potable, sans oublier les besoins des autres usages.

2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

Pour une durabilité environnementale et sociale du service public de l'eau potable, l'ANAEPMR accorde une place importante aux aspects de sauvegardes environnementales et sociales. Dans ce cadre, avant la phase des travaux de construction et la mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales contenues dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) du programme d'investissement sont élaborés.

La sauvegarde environnementale et sociale implique une approche participative, transparente, responsable et contribue à renforcer la résilience, la cohésion et l'inclusion sociale.

La sauvegarde environnementale et sociale est un enjeu majeur pour le développement durable et la justice. C'est pourquoi elle est suivie sur tous les chantiers des SAEPmV en cours de construction à travers la mise en œuvre des actions contenues dans (i) les Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES-C), (ii) les Plans Particuliers de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), et (iii) les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises en charge des travaux de construction.

L'ANAEPMR a signé une convention de subvention avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) visant principalement à :

- organiser la validation des rapports des Études d'Impacts Environnementales et Sociales (EIES) des SAEPmV des différents projets et programmes de l'ANAEPMR ;
- assurer la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale (CCE) ;
- organiser des missions pour le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assortis des rapports d'EIES sur les chantiers en cours de construction et à la phase d'exploitation.

Au cours de ce dernier semestre de l'année 2023, les résultats des travaux issus de la collaboration entre l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et l'ANAEPMR ont abouti à l'organisation de deux missions pour le suivi de la mise en œuvre des activités environnementales et sociales contenues dans les PGES.

En somme, la prise en compte rigoureuse des aspects environnementaux et sociaux dans l'approvisionnement en eau potable est essentielle pour assurer un avenir durable et équitable pour tous.

3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF

La sécurisation foncière est un processus visant à garantir les droits de propriété et d'accès à la terre de manière légale et équitable. La sécurisation foncière des installations d'ouvrages d'AEP contribue à la stabilité sociale, à la réduction des conflits et à la promotion d'un développement équitable et durable du service public d'AEP.

Le processus de sécurisation des sites devant abriter les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) des SAEPmV du programme d'investissement de l'ANAEPMR est en cours de mise en œuvre par l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), conformément aux dispositions du Code foncier¹.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2023, les activités ci-dessous sont en cours de réalisation pour la sécurisation des sites abritant les ouvrages du programme d'investissement de l'ANAEPMR. Il s'agit de :

- l'élaboration des arrêtés de déclaration d'utilité publique des sites concernés ;
- la transmission des arrêtés de déclaration d'utilité publique aux mairies concernées pour leurs signatures,
- l'organisation de mission pour le paiement des personnes affectées par le projet.

¹ articles 420 et 422 de la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi 2017-15 du 10 août 2017.

4. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANCQ

Un accès adéquat à l'eau potable est crucial pour la prévention des maladies hydriques (comme le choléra, les gastro-entérites, l'hépatite A ou la fièvre typhoïde), la sécurité alimentaire, l'hygiène personnelle et la qualité de vie globale. De plus, **l'eau potable joue un rôle central dans le développement socio-économique de nos sociétés.**

C'est pourquoi l'ANAEPMR a sollicité l'expertise et les compétences de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau (ANCQ) pour réaliser sur chacun des ouvrages, des analyses bactériologiques pour le contrôle de l'hygiène de l'eau en réseau et des analyses physico-chimiques pour le contrôle de la qualité de l'eau de la nappe captée.

Ce partenariat a pour objet de mettre en place une subvention de l'ANAEPMR au profit de l'ANCQ, et de définir les conditions de réalisation des analyses bactériologiques (hygiène de l'eau en réseau) et physico-chimiques (qualité de l'eau de la nappe captée) sur l'ensemble des AEV existantes, de valider les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) réalisés par les opérateurs et d'organiser le contrôle périodique (surveillance) de la qualité de l'eau desservie à la population dans le cadre de la mise en œuvre des (PGSSE).

5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural

La gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural repose sur une organisation qui associe les acteurs locaux, les opérateurs techniques et les autorités compétentes. Cette organisation vise à garantir la qualité, la continuité et l'accessibilité du service, tout en respectant les principes de solidarité, de participation et de transparence.

Pour assurer une gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, il est nécessaire de :

- mettre en place les :
 - mécanismes de financement innovants ;
 - systèmes de tarification équitables et durables pour financer la gestion, la maintenance et les renouvellements ;
 - systèmes efficaces et durables de maintenance, de renouvellement, et de mise en conformité des ouvrages et équipements hydrauliques d'AEP ;
 - systèmes de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau pour garantir la sécurité sanitaire ;
- assurer la participation active et la collaboration avec les communautés rurales dans la planification et la gestion du service ;
- procéder à la formation et l'éducation des communautés rurales sur l'importance de la gestion durable de l'eau potable ;
- promouvoir la gestion durable des ressources en eau pour minimiser l'impact sur l'environnement.

5.1. MISE EN AFFERMAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP EN MILIEU RURAL

Les réformes courageuses entreprises par le Gouvernement de la République du Bénin pour promouvoir un modèle innovant de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural, se sont poursuivies au cours du deuxième semestre de l'année 2023. Ces réformes visent à améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité de la fourniture du service public d'eau potable en milieu rural.

5.1.1. TRANSFERT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP AUX NOUVELLES SOCIÉTÉS FERMIÈRES

Au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2023, sept (07) ouvrages d'AEP en milieu rural ont été transférés aux deux (02) nouvelles sociétés fermières comme suit :

- du 13 au 14 juillet 2023, le transfert de deux (02) nouveaux SAEPmV dans les Communes de DJAKOTOMEY (Département du COUFFO) et de AGBAGNIZOUN (Département du

ZOU) au fermier OMILAYE.

- le 29 septembre 2023 le transfert de l'extension SONEB de DJEFFA Plage dans la Commune de SEME PODJI à la société fermière OMILAYE.
- du 04 au 06 décembre 2023, le transfert de trois anciennes AEV existantes (AEV SOLAIRE de LOKOKPA et l'AEV de ATTOGON dans la Commune ALLADA et de l'AEV de DODJI-BATA dans la Commune de ZE) et une nouvelle extension SONEB (GBODJOKO) dans la Commune d'ABOMEY CALAVI au fermier SBA DES EAUX.

Le transfert de ces ouvrages a impliqué des représentants de l'ANAEPMR, des Communes concernées, des Directions départementales en charge de l'Eau concernées, et les sociétés fermières. Il a consisté à dresser un état des lieux contradictoire de chaque ouvrage en vue d'une Prise en Charge du Service Affermé (PCSA) par les sociétés fermières.

5.1.2. MISE EN EXPLOITATION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP TRANSFÉRÉS AUX SOCIÉTÉS FERMIÈRES

La mise en exploitation des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP se poursuit par les sociétés fermières qui ont pris la charge de leur gestion et de leur exploitation. Il s'agit d'un processus complexe qui nécessite une planification minutieuse, une coordination entre les parties prenantes et une attention particulière à la qualité et à la durabilité des installations. Pour ce faire, il est important de suivre les normes et les protocoles appropriés pour assurer un fonctionnement efficace et fiable des ouvrages transférés.

Avant la mise en exploitation, les opérateurs ont mené plusieurs activités notamment les tests de traitement de l'eau, le nettoyage et la désinfection des réseaux et des châteaux d'eau. Ils ont procédé aux recrutements et à la formation du personnel chargé de l'exploitation, de la maintenance des ouvrages. Le personnel a été formé sur les procédures opérationnelles, les bonnes pratiques de gestion, la maintenance préventive, la sécurité, la gestion des urgences et le recouvrement des coûts.

Au total, quatre (04) nouveaux ouvrages (deux (02) SAEPmV et deux (02) extensions SONEB) ont été mis en exploitation par les sociétés fermières, au cours du deuxième semestre de l'année 2023.

La situation des ouvrages mise en exploitation par périmètre et par opérateur est la suivante :

N°	Départements	Communes	SAEPmV/AEV transférés et mise en exploitation
1	OUEME	SEME PODJI	EXTENSION SONEB DJEFFA PLAGE

Tableau 1 | PERIMETRE 1 OMILAYE : (BORGOU-ALIBORI-OUEME-PLATEAU)

N°	Départements	Communes	SAEPmV/AEV transférés et mise en exploitation
1	ATLANTIQUE	ABOMEY CALAVI	EXTENSION SONEB GBODJOKO

Tableau 2 | PERIMETRE 2 SBA des Eaux : (ATACORA-ATLANTIQUE-DONGA)

N°	Départements	Communes	SAEPmV/AEV transférés et mise en exploitation
1	COUFFO	DJAKOTOMEY	SAEPmV HOUEGANMEY
2	ZOU	AGBANGNIZOUN	SAEPmV KPOTA

Tableau 3 | PERIMETRE 3 OMILAYE : (ZOU-COLLINES-MONO-COUFFO)

5.2. TRAVAUX DE DIAGNOSTIC ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES AEV EXISTANTES EN PANNES

Au cours du deuxième semestre de l'année 2023, l'ANAEPMR a poursuivi les travaux de remise en état de fonctionnement et du diagnostic pour la remise en conformité des anciens ouvrages.

Ces travaux visent à garantir la qualité, la sécurité et la continuité de l'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'à optimiser les performances techniques, économiques et environnementales des ouvrages. Ces travaux sont de plusieurs ordres notamment :

- **les travaux d'urgence** : ces travaux incluent (i) le renouvellement des groupes électrogènes, pompes immergées et (ii) les travaux de génie-civil et de plomberie sur des Bornes Fontaines (BF) et des Châteaux d'Eau (CE) pour la continuité du service public ;
- **les travaux de diagnostic et de mise en conformité des ouvrages hydrauliques** pour (i) évaluer l'état actuel des infrastructures hydrauliques, (ii) identifier les éventuels problèmes ou non-conformités, et (iii) prendre les mesures nécessaires pour les corriger,
- **la mise aux normes ou l'amélioration des installations de traitement de l'eau** ;
- **la réhabilitation ou la sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable**, notamment en prévenant les fuites, les ruptures, les contaminations ou les intrusions ;

Au 31 décembre 2023, on peut retenir :

- **l'achèvement du diagnostic de cent trente-cinq (135) AEV existantes du programme d'urgence** réparties par périmètre comme suit :
 - Périmètre 1 : soixante-douze (72) AEV des Départements de l'ALIBORI, du BORGOU, du PLATEAU et de l'OUEME ;
 - Périmètre 2 : trente-sept (37) AEV des Départements de l'ATACORA, de l'ATLANTIQUE et de la DONGA ;
 - Périmètre 3 : vingt-six (26) AEV des Départements des COLLINES, du ZOU, du COUFFO et du MONO.

Sur les cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité, on note au total :

- **l'achèvement de quatre-vingt-cinq (85) inventaires et de diagnostics des pannes répartie ainsi qu'il suit par périmètre d'affermage :**
 - Périmètre 1 : soixante (60) ;
 - Périmètre 2 : dix-huit (18) ;
 - Périmètre 3 : sept (07).
- **la remise en état de fonctionnement de vingt-deux (22) AEV réparties ainsi qu'il suit :**
 - Périmètre 1 : dix (10) ;
 - Périmètre 2 : sept (07) ;
 - Périmètre 3 : cinq (05).

5.3. DÉPLOIEMENT DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

L'ANAEPMR dispose dans son système d'informations, d'un outil technologique pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ce système permet d'améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité des services fournis. Il contribue également à améliorer la satisfaction des usagers et à préserver durablement une meilleure qualité du service public d'AEP en milieu rural.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2023, l'ANAEPMR a poursuivi la mise en place des services opérationnels de la plateforme. Les activités exécutées sont :

- **le déploiement d'un outil d'exportation simplifié des facturations, des encaissements, des impayés, des pannes, des retards de relève** ;
- **la mise en place d'un outil permettant d'affiner les détails sur la facturation**, offrant ainsi une transparence accrue pour la gestion (recherche de facture avec sa référence, nombre d'abonnés facturés et non facturés au cours d'un mois, le taux de facturation, les factures à 0 Franc...) ;
- **la configuration des ristournes** pour les fontainiers sur toutes les AEVs du périmètre d'affermage 2 (SBA des Eaux).



AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable

L'ANAEPMR a initié le Développement des Programmes de Formation (DPF) dans le cadre du programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUA-VIE), en vue de garantir un environnement favorable à la durabilité de l'exploitation et de la maintenance des équipements et de celle du service public d'AEP. Cette initiative renforcera les moyens pédagogiques et la gestion durable des performances du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB, pour sa contribution efficace à l'amélioration du service public d'AEP au Bénin.

Sur la base d'un plan d'affaire validé en 2021 par l'ANAEPMR et la SONEB, le développement de deux nouveaux programmes de formations (Chefs de secteurs et des Electromécaniciens) se poursuit stratégiquement autour de trois (03) axes :

- **Axe stratégique 1** : Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable, et la promotion de développement entrepreneurial du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB ;
- **Axe stratégique 2** : Développement d'ingénierie, déploiement et vente de formation, étude, conception ;
- **Axe stratégique 3** : Renforcement de l'efficacité du partenariat et valorisation des formés du CFME.

L'appui de l'ANAEPMR se fait dans le cadre de l'axe stratégique 2. Au cours du deuxième semestre de l'année 2023, il a été marqué par :

- la sélection d'une entreprise pour « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour ces deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME ». Les travaux devront démarrer en février 2024 pour un délai de réalisation de six (06) mois.

- la finalisation du développement de dix (10) modules (techniques) de formation sur les seize (16) confiés à la firme en charge de « l'Appui technique au Développement de Formations Professionnelles pour l'alimentation en eau potable au Bénin » au CFME ;
- l'identification et la formation en andragogie des formateurs potentiels des apprenants professionnels pour les deux nouveaux programmes de formations au CFME ;

Ces différents nouveaux résultats d'appui au CFME complètent ceux déjà obtenus depuis 2018, notamment :

- la réalisation des études de faisabilité (2018-2019) du programme de renforcement des capacités au CFME ;
- l'assistance technique locale (depuis janvier 2021) au CFME en ingénierie de la formation. Les impacts positifs de cet appui sur la mise en œuvre des actions relatives aux axes stratégiques 1 et 3 sont déjà progressivement remarquables à travers l'opérationnalisation de la gestion entrepreneuriale du CFME, sa flexibilité, et sa réactivité.

2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

L'ANAEPMR appuie depuis 2019 la mise en place et la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP). Sur la base des conclusions de la mission d'état des lieux des ACEP (2019) et en concertation avec le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (SP/CONAFIL), l'ANAEPMR a fait élaborer et imprimer (décembre 2022) en deux cents (200) exemplaires une « boîte à outils ». Ces exemplaires seront mis à la disposition des Mairies en appui à l'intermédiation sociale, la sensibilisation des populations, et la veille citoyenne. La boîte à outils porte sur (i) le mécanisme de remontée et de gestion des plaintes, (ii) le contrôle citoyen du service public de l'eau, (iii) le lobbying et la recherche de financement pour des activités des ACEP, et (iv) la reddition de comptes.

En prélude à la mise à disposition des boîtes à outils aux Mairies, et en concertation avec le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), l'ANAEPMR organise :

- l'appropriation de la « boîte à outils » par les responsables des Mairies ; et
- l'élaboration et la mise en œuvre par les responsables des Mairies, des plans communaux de mise en place et/ou de l'opérationnalisation des organes d'ACEP ;
- la vulgarisation auprès de la Conférence Administrative Départementale (CAD) de la démarche proposée pour l'opérationnalisation des structures des ACEP.

Pour rappel, le cadre institutionnel et de gouvernance du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural a prévu les « Association de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) » pour assurer la veille citoyenne et la défense des intérêts des consommateurs. Elles devraient aussi en concertation avec les Mairies faciliter l'intermédiation sociale et sensibiliser les populations sur :

- l'utilisation rationnelle de l'eau potable,
- l'importance de contribuer aux coûts du service public de l'eau potable ;
- l'hygiène autour du point d'eau et le paiement régulier du service de l'eau ;
- le respect des droits des usagers, notamment, les règlements de service (contractuel) des opérateurs privés.



ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL

1. Nouveaux ouvrages d'AEP achevés au cours du second semestre de l'année 2023 sur le portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEPMR

Au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2023 l'ANAEPMR n'a procédé ni à la réception provisoire ni définitive de nouveaux ouvrages d'AEP.

Cependant, l'ANAEPMR a reçu deux (02) extensions sur le réseau SONEB. L'une réalisée dans le cadre du projet de relogement des déplacés de WLACODJI à DJEFFA plage dans la Commune de SEME PODJI, l'autre à GBODJOKO dans la Commune de ABOMEY CALAVI pour desservir les populations du champ de captage de la SONEB.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR

Les indicateurs de performance du sous-secteur d'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont des outils qui permettent de mesurer et d'évaluer la qualité, l'efficacité, la durabilité et l'impact des services d'eau fournis aux populations rurales. Ces indicateurs sont basés sur des données collectées régulièrement auprès des acteurs du sous-secteur, tels que les autorités locales, les opérateurs privés, les usagers et les partenaires techniques et financiers.

L'analyse semestrielle de l'évolution des indicateurs de performance permet à l'ANAEPMR d'apprécier non seulement les efforts entrepris mais aussi ceux à engager pour améliorer l'exploitation du service public d'AEP. L'ANAEPMR continue ainsi de suivre à travers des indicateurs prédéfinis, la dynamique temporelle (semestrielle, annuelle) des différentes composantes du service public d'AEP.

1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

Le suivi du patrimoine de l'hydraulique rural est une activité essentielle pour assurer la pérennité des infrastructures et des services d'eau potable dans les zones rurales. Il consiste à collecter, analyser et diffuser des informations sur l'état, le fonctionnement et la gestion des ouvrages hydrauliques.

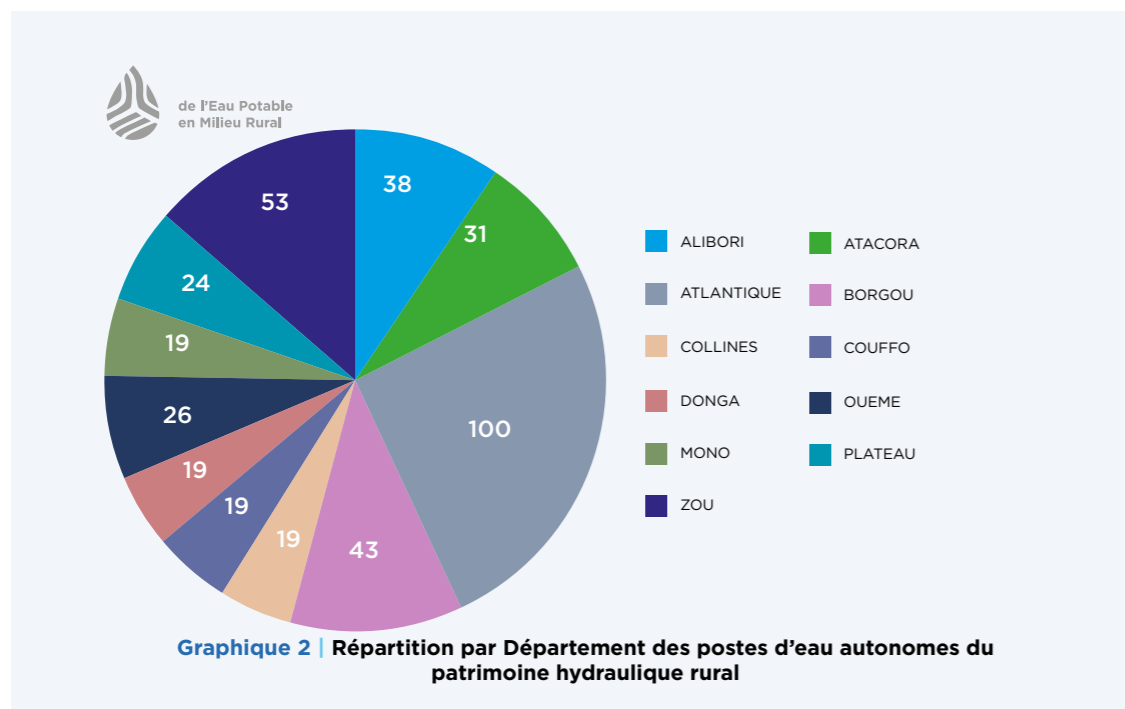
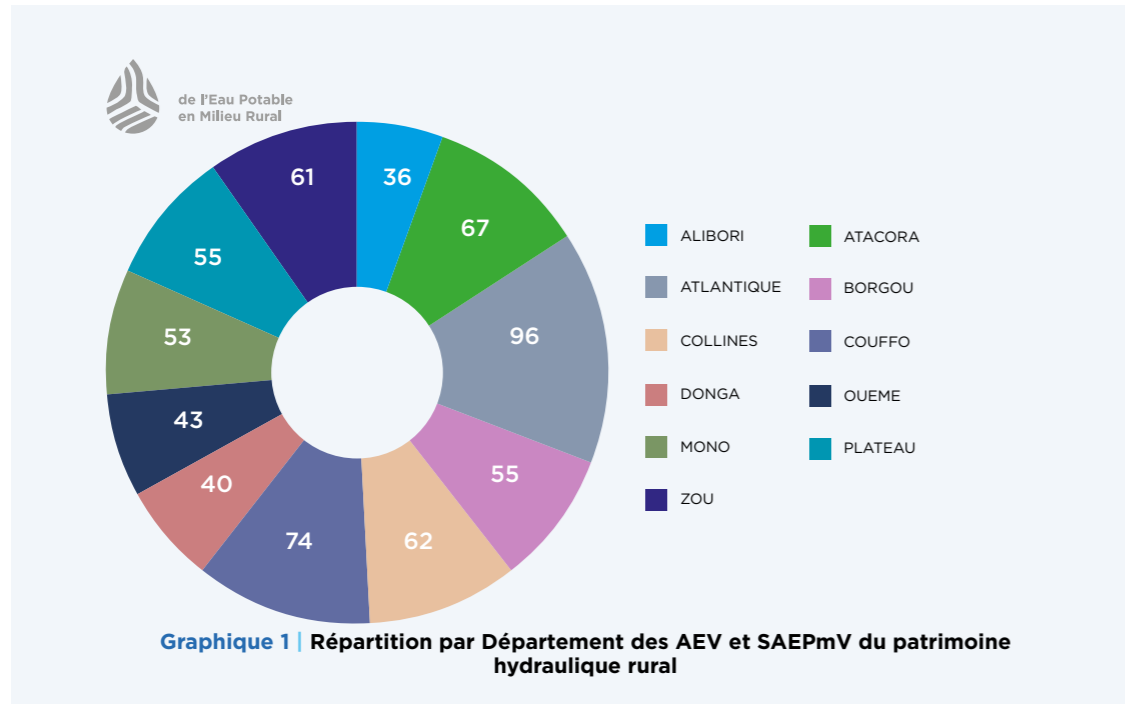
Le point actualisé des ouvrages hydrauliques d'AEP (AEV, SAEPmV, PEA), présenté dans ce onzième rapport semestriel porte sur les nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP (y compris les extensions sur réseaux d'AEVs existantes) en milieu rural qui ont fait objet de réception par l'ANAEPMR. Il prend aussi en compte les résultats de l'état des lieux contradictoire des PEA fonctionnels transférés aux nouvelles sociétés fermières (opérateurs régionaux) au cours du second semestre de 2023.

1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants

En comptabilisant les deux (02) nouvelles extensions des réseaux de la SONEB transférées aux opérateurs, onze anciennes AEV hors parcs qui ont été remises en service et quarante-et-un (41) PEA qui ont été réalisés par diverses autre structures et intégrés au parc hydraulique d'AEP, le patrimoine hydraulique rural d'AEP compte désormais mille trente-trois (1033) systèmes d'AEP dont :

- six cent quarante-deux (642) AEV et SAEPmV (y compris les extensions et les Cœurs de SAEPmV) ;
- trois cents quatre-vingt-onze (391) PEA.

Les répartitions des nombres actualisés des systèmes d'AEP par type et par département se présentent dans les figures suivantes :



1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEV et des SAEPmV existantes

En prenant en compte le point actualisé des six cent quarante-deux (642) AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural, on dénombre au 31 décembre 2023, six cent soixante-douze (672) réservoirs, répartis comme suit :

DEPARTEMENTS	ALIBORI	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	COLLINES	COUFFO	DONGA	OUEME	MONO	PLATEAU	ZOU	TOTAL
NOMBRE RESERVOIRS	35	67	97	68	71	81	42	53	40	57	61	672

Tableau 4 | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

- cinq cent soixante-seize (576) réservoirs ont leurs volumes inférieurs à 50 m³ ;
- cinquante-huit (58) réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m³ ;
- seize (16) réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m³ ;
- vingt-deux (22) réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m³

La capacité totale de stockage est de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre (24.984) mètre cubes d'eau. La capacité de stockage des réservoirs de l'eau potable est un facteur essentiel pour garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en eau des populations.

La répartition des capacités de stockage par département et périmètre d'affermage se présente ainsi qu'il suit :

Périmètres	Départements	Capacité stockage (m ³)
PERIMETRE 1	ALIBORI	870
	BORGOU	1 655
	OUEME	3 895
	PLATEAU	2 795
Sous-total Périmètre		9 215
PERIMETRE 2	ATACORA	1 502
	ATLANTIQUE	3 668
	DONGA	1 430
Sous-total Périmètre		6 600
PERIMETRE 3	COLLINES	1 470
	COUFFO	3 470
	MONO	2 360
	ZOU	1 869
Sous-total Périmètre		9 169
CAPACITE TOTALE STOCKAGE		24 984

Tableau 5 | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

1.3. Sources d'énergie des AEV et des SAEPmV

Le patrimoine hydraulique rural dispose à fin décembre 2023, d'un total de sept cent vingt-sept (727) stations de pompage ² alimentées par : (i) quatre cent vingt-cinq (425) groupes électrogènes ; (ii) cent quatre-vingt-dix (190) branchements au réseau SBEE ; (iii) cent douze (112) systèmes photovoltaïques.

GROUPE ELECTROGENE	425
BRANCHEMENT ELECTRIQUE RESEAU SBEE	190
SYSTEME SOLAIRE	112
TOTAL	727

Tableau 6 | Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural

1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable

La longueur totale des réseaux de l'ensemble des six cent quarante-deux (642) système d'AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural à fin décembre 2023, est de cinq mille six cent soixante-dix-sept virgule quinze (5 677,15) kilomètres linéaires, et est répartie ainsi qu'il suit :

DN < 60 mm	375,29
60 mm < DN < 80 mm	3003,73
80 > DN = 160 mm	2 169,77
160 > DN > 225 mm	128,36
TOTAL	5 677,15

Tableau 7 | Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural

1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable

Les points d'accès améliorés en eau potable font référence à des infrastructures et des systèmes qui permettent aux communautés d'avoir accès à une eau potable de meilleure qualité, plus sûre et plus facilement accessible.

1.5.1. DEMANDES EN BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Au cours du deuxième semestre de l'année 2023, les opérateurs ont commencé par enregistrer les demandes en branchement particuliers sur l'ensemble des ouvrages (SAEPmV, AEV et EXTENSION SONEB). Au 31 décembre 2023, la situation des demandes enregistrées au niveau des trois périmètres se présente ainsi qu'il suit :

N°	Départements	Nombre demandes enregistrées
1	ALIBORI	128
2	BORGOU	95
3	OUEME	707
4	PLATEAU	140
TOTAL		1070

Tableau 8 | PERIMETRE 1 OMILAYE : (BORGOU-ALIBORI-OUEME-PLATEAU)

² Certaines AEV disposent de plus d'une station de pompage alors que d'autres n'en disposent pas et sont raccordées sur des extensions des réseaux SONEB. Les stations de pompage recensées sont composées de forages équipés d'électropompes et des stations de chloration, qui sont alimentées en énergie soit par les groupes électrogènes (thermique), soit par branchement au réseau électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), ou par des systèmes solaires. Il faut préciser que certaines stations de pompages disposent de plus d'une source d'énergie.

N°	Départements	Nombre demandes enregistrées
1	ATACORA	920
2	ATLANTIQUE	1465
3	DONGA	512
TOTAL		2897

Tableau 9 | PERIMETRE 2 SBA des eaux : (ATACORA-ATLANTIQUE-DONGA)

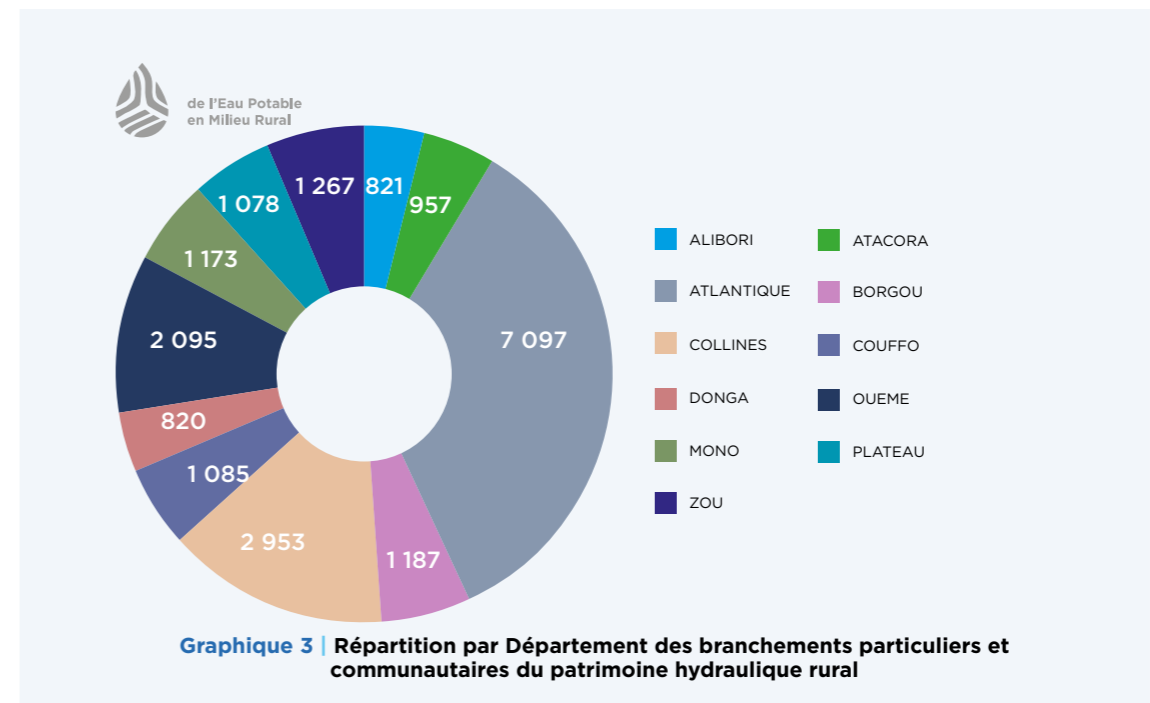
N°	Départements	Nombre demandes enregistrées
1	COLLINES	137
2	COUFFO	522
3	MONO	193
4	ZOU	261
TOTAL		1 113

Tableau 10 | PERIMETRE 3 Omilayé : (COLLINES-COUFFO-MONO-ZOU)

Soit un total de **cinq mille quatre-vingts (5080)** demandes enregistrées au 31 décembre 2023. **Deux cent quatre-vingt-quatre (284)** branchements particuliers ont été réalisés dans le périmètre 1.

1.5.2. BRANCHEMENTS PARTICULIERS ET COMMUNAUTAIRES

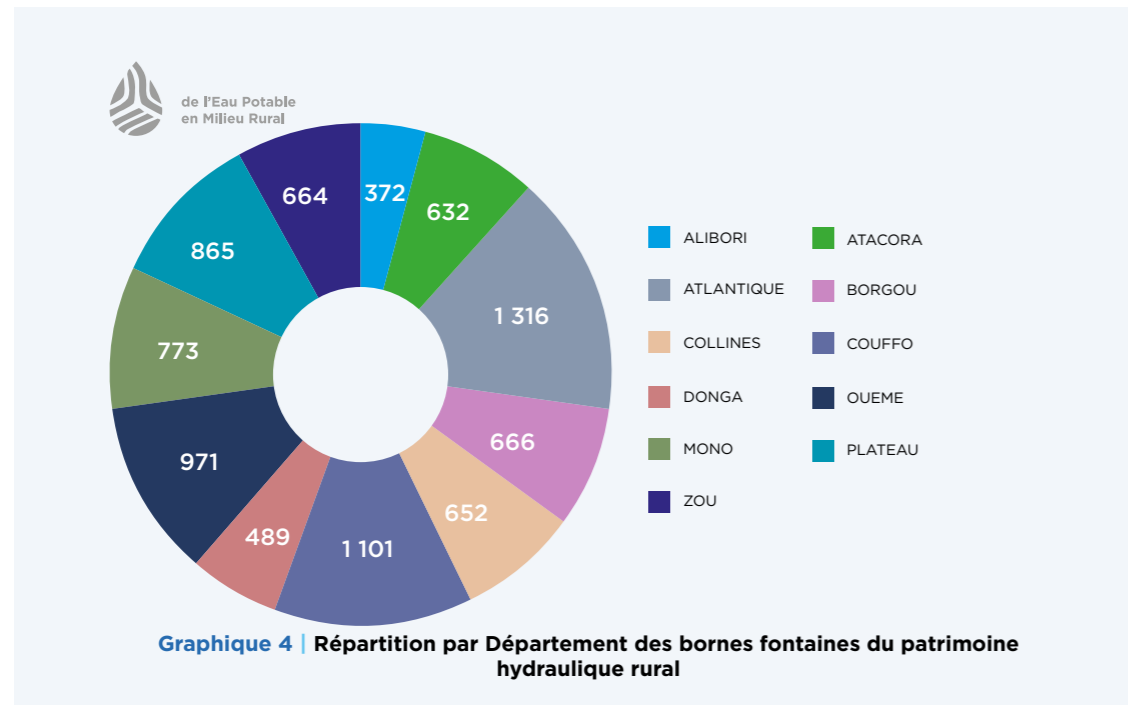
Au total, il existe 20.533 Branchements Particuliers (BP) et communautaires sur les systèmes d'AEP en milieu rural à fin décembre 2023. Ces points d'accès se répartissent par département comme suit :



La hausse des BP au cours de ce semestre s'explique par le démarrage des branchements particuliers aux abonnés des ménages par les opérateurs.

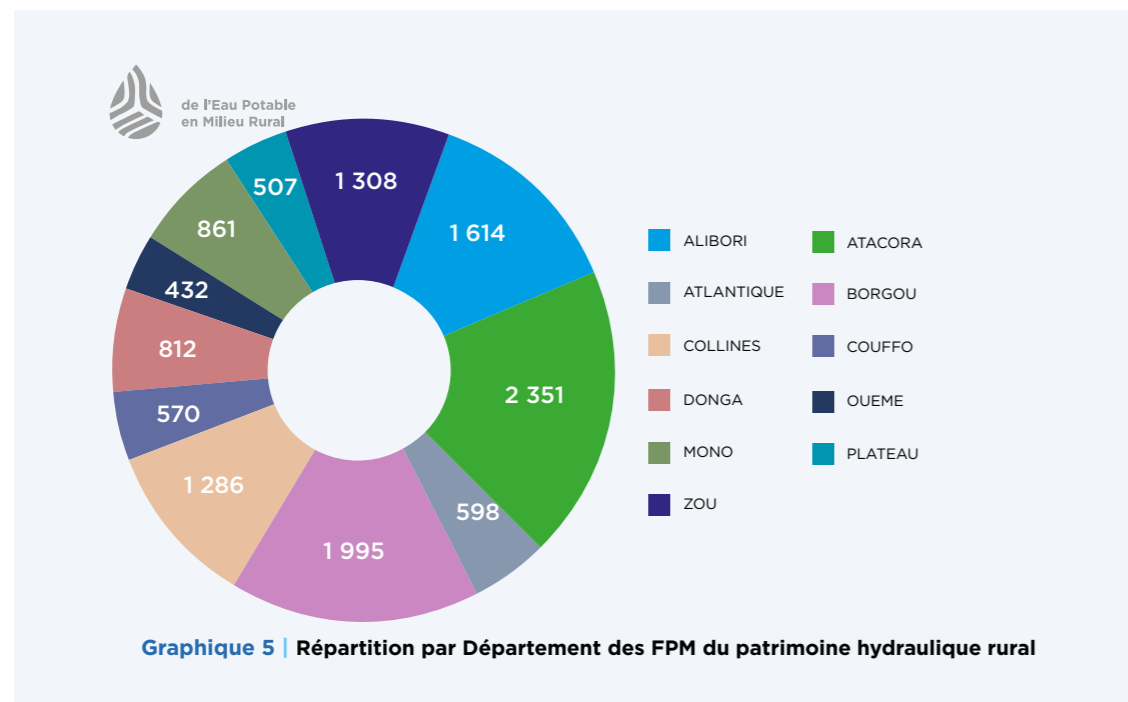
1.5.3. BORNES FONTAINES

Lors des inventaires contradictoires des PEA et avec les remises en état de fonctionnement des ouvrages autrefois en panne pour la prise en charge du service affermé par les opérateurs, il a été recensé 280 nouvelles bornes fontaines fonctionnelles. Ce qui porte au 31 décembre 2023, le nombre total de Bornes Fontaines (BF) désormais à 8 501. La répartition de ces bornes fontaines par département se présente ainsi qu'il suit :



1.5.4. FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE

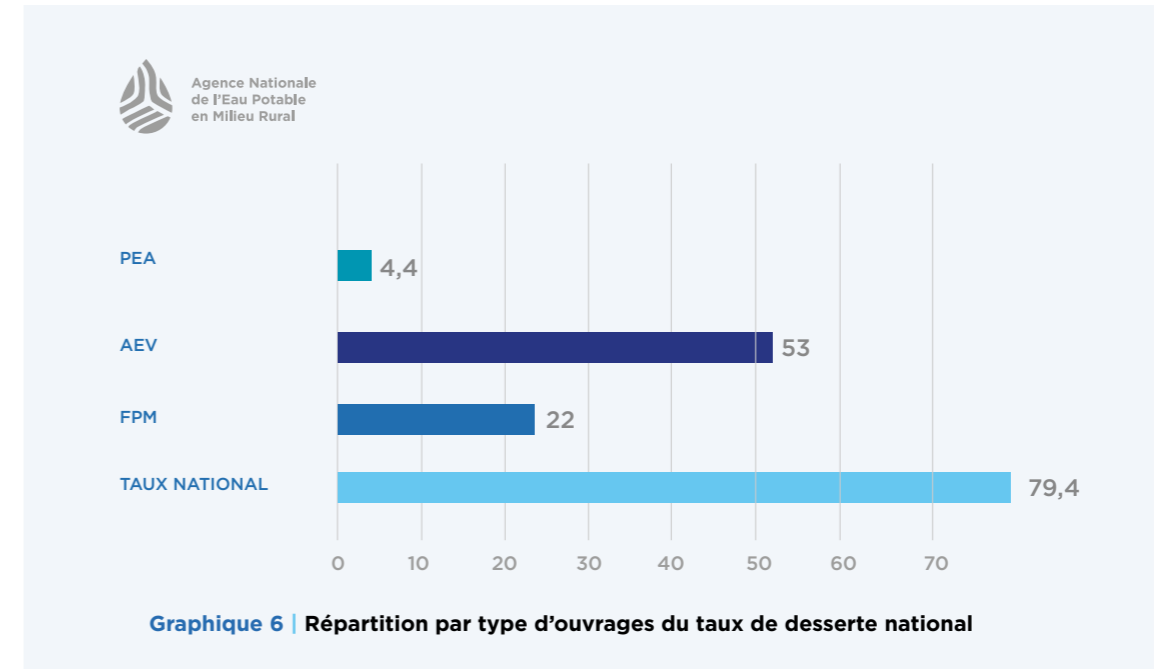
Les forages équipés de pompes manuelles constituent une solution pour fournir de l'eau potable aux communautés rurales et isolées contribuant à améliorer la santé, l'hygiène et la qualité de vie des populations locales. Ce type d'ouvrage continue encore de desservir une grande partie de la population rurale au Bénin. Cette population est estimée au 31 décembre 2023 à 1.962.750 personnes. Au total 12.334 Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) sont réparties par département à fin décembre 2023 ainsi qu'il suit :



2. Taux de desserte

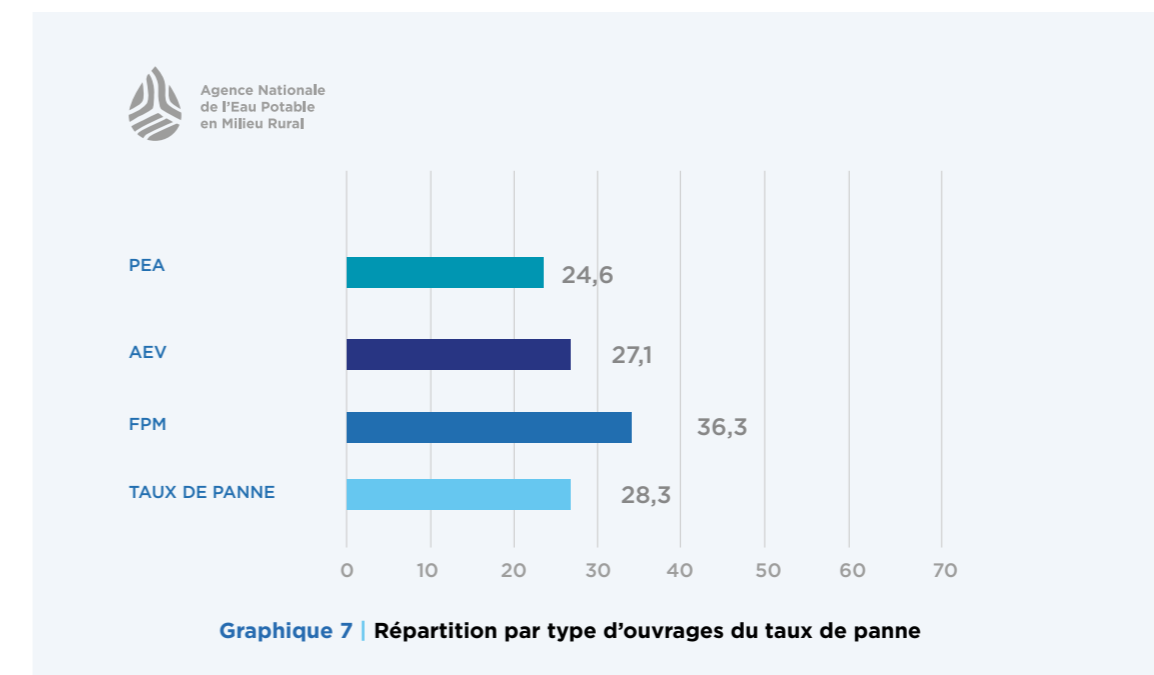
Le taux de desserte en AEP (Approvisionnement en Eau Potable) est un indicateur utilisé pour mesurer le pourcentage de la population qui a accès à une source d'eau potable améliorée. Cet indicateur est crucial pour évaluer l'accès à l'eau potable et permettre de mettre en place des politiques et des programmes visant à améliorer la desserte en AEP pour les communautés qui en ont le plus besoin.

Le taux de desserte est estimé annuellement. Le taux national de desserte est estimé à fin décembre 2023 à **79,4%**, ce taux au 31 décembre 2022 était de **76,6%**. La répartition par type d'ouvrage se présente comme suit :



3. Taux de panne

Les taux de panne des ouvrages hydrauliques sont des indicateurs essentiels pour évaluer la fiabilité, la disponibilité et la sécurité de ces infrastructures. Ils permettent de quantifier le risque de défaillance des composants ou des systèmes. Les taux de panne sont également utilisés pour planifier la maintenance préventive et corrective, optimiser les coûts d'exploitation et de réparation, et améliorer la conception et la performance des ouvrages. Le taux de panne national est **28,3%** et se répartit par type d'ouvrage au 31 décembre 2023 comme suit :



Dans le cadre des travaux de mise en conformité des AEV existantes en panne (cf 1.5.2), les diagnostics et inventaires ont été réalisés et les rapports assortis des devis estimatifs des travaux à exécuter ont été produits. Tous ses rapports ont été validés par l'ANAEPMR qui a autorisé la commande de tous les équipements nécessaires pour lesdits travaux. Tous les ouvrages en panne à fin décembre 2023 seront remis en état de fonctionnement et mise en conformité au cours de l'année 2024.

CONCLUSION

Le Gouvernement du Bénin à travers l'ANAEPMR continue d'investir massivement dans le développement des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) modernes, la remise en état de fonctionnement et la mise en conformité des anciens ouvrages, l'organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, en vue de la concrétisation progressive de l'accès universel aux services d'AEP. Les principales avancées du deuxième semestre de l'année 2023, se résument ainsi qu'il suit :

Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :

- le suivi par l'ABE de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de huit chantiers de SAEPmV ;
- le transfert de deux (02) nouveaux SAEPmV dans les Communes de DJAKOTOMEY et de AGBANGNIZOUN, de deux (02) extensions SONEB dans les Communes de SEME PODJI et d'ABOMEY CALAVI aux opérateurs et de quatre anciennes AEV remises en services ;
- Au total, quatre (04) nouveaux ouvrages (deux (02) SAEPmV et deux (02) extensions SONEB) ont été transférés aux opérateurs ;
- la réalisation du diagnostic des travaux d'urgence de cent trente-cinq (135) AEV pour le renouvellement des groupes électrogènes, électropompes et travaux de génie-civil des bornes fontaines et châteaux d'eau ;
- l'achèvement de quatre-vingt-cinq (85) inventaires et de diagnostics des pannes sur les cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :

- la sélection d'une entreprise pour « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME ».

Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP en milieu rural :

- le transfert de deux (02) extensions sur le réseau de la SONEB à l'ANAEPMR.

Au titre les indicateurs de performance du sous-secteur :

- l'actualisation des indicateurs sur le point actualisé et concerté (ANAEPMR, Mairies, MEM) des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural, prenant en compte (i) les nouveaux ouvrages mis en services, et (ii) les anciens ouvrages d'AEP autre fois en pannes remis en état de fonctionnement.
- le branchement de deux cent quatre-vingt-quatre (284) nouveaux abonnés particuliers.
- l'estimation à 79,4% du taux de desserte en milieu rural sur le plan national.
- l'estimation à 28,3% du taux de pannes des ouvrages.

Annexes

- ▲ 1 - Liste des SAEPmV dont les chantiers ont fait objet de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) 31 décembre 2023
- ▲ 2 - Fiche technique Extension SONEB GBODJOKO
- ▲ 3 - Fiche technique Extension SONEB DJEFFA PLAGE
- ▲ 4 - Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023

▲ Annexe 1 - Liste des SAEPmV dont les chantiers ont fait objet de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) 31 décembre 2023

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOMS DES SAEPMV
1	COLLINES	BANTE	GOUKA	GOUKA
2	COLLINES	DASSA ZOUME	AKOFFODJOULE	AKOFFODJOULE
3	ZOU	AGBANGNIZOUN	ZOUNGOUDO	ZOUNGOUDO
4	ZOU	ZA KPOTA	KPAKPAME	KPAKPAME
5	MONO	APLAHOUE	KISSAMEY	KISSAMEY
6	MONO	BOPA	LOBOGO	LOBOGO
7	COUFFO	LALO	ZALLI	ZALLI
8	ATLANTIQUE	ABOMEY CALAVI	KPANROU	KPANROU

Annexe 5 - Fiche technique Extension SONEB GBODJOKO

FICHE TECHNIQUE : EXTENSION SONEB GBODJOKO				
Département	ATLANTIQUE			
Commune	ABOMEY-CALAVI			
Arrondissement	ZINVIE			
	Diamètre compteur branchement réseau SONEB 80 mm			
	Locaux techniques et sécurisation		Local technique sous château : 01 unité	
Equipements réseau	06 Vannes			
Tuyau	Total linéaire Km	Ø 63	Ø 75	Ø 90
PVC	Refoulement	867.6	0	867.6
	Distribution	2388,67	0	1978.67 410
	Châteaux d'eau	Réservoir	V = 15 m ³ ; Hsc = 9 m	
		Tuyauterie Arrivé	Fonte Ductile DN 80 mm	
		Mode de distribution	Fonte Ductile DN 80	
Nombre de BF	03			
Nombre de BC	01			

Annexe 3 - Fiche technique Extension SONEB DJEFFA PLAGES

FICHE TECHNIQUE : EXTENSION SONEB DJEFFA PLAGES				
Département	OUEME			
Commune	SEME KPOJJI			
Arrondissement	EKPE			
	Diamètre compteur branchement réseau SONEB		100 mm	
	Regard de sécurisation		Regard compteur : 01 unité	
Equipements réseau	12 Vannes DN 100, 20 Vannes DN 62, 01 ventouse DN 65 ; 02 Poteau d'incendie			
Tuyau	Total linéaire Km	Ø 75	Ø 110	Ø 160
PVC	Refoulement	867.6	0	750
	Distribution	5.328	2.072	2.941 315
	315	Réservoir	V = 15 m ³ ; Hsc = 9 m	
			Fonte Ductile DN 80 mm	
		Mode de distribution	Fonte Ductile DN 80	
Nombre de BF	00			
Nombre de BC	242			

Annexe 4 - Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023

